



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

## P.V. N° I – 29 août 2014

### **Président(e)s des Commissions consultés :**

Mmes Christiane EBY – Fanny LENAIN

MM. Yann MONTAGNE

### **Membres du Bureau consultés :**

Mmes Danielle BRAUN – Catherine GSELL – Magali HUTH

MM. Serge FLICK - Richard KESSLER - Jackie METZ –

Denis OEHLER – Claude SCHWAAB - Pierre WILT

\*\*\*\*\*

### **Délégation de pouvoir de décision - saison 2014/2015**

A l'exception de la Commission de Discipline instituée conformément à l'article 604 des règlements généraux de la Fédération Française de Basket-Ball, les commissions départementales ne possèdent qu'un pouvoir de proposition au Bureau ou au Comité Directeur du Comité Départemental.

Néanmoins, outre le domaine disciplinaire régi par le titre 6 des règlements généraux de la FFBB, le Bureau du Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin **confie le pouvoir de prendre certaines décisions aux commissions suivantes :**

#### **I. COMMISSIONS SPORTIVES SENIORS et JEUNES**

- Déterminer le calendrier sportif et organiser les compétitions départementales.
- Homologuer les résultats.
- Contrôler et homologuer les listes des joueurs(ses) brûlés(es), ainsi que les listes des équipes personnalisées.
- Engagements des équipes.
- Dérogations d'horaires, de dates.
- Contrôler les feuilles de marque, relever les fautes techniques.

## **2. COMMISSION DES OFFICIELS**

- Assurer la formation et le suivi des Arbitres et Assistants de Table de Marque départementaux.
- Désigner les Arbitres sur les rencontres avec priorité des désignations sur les rencontres dites « A OBLIGATION ».
- Valider les demandes de création des écoles d'arbitrage ainsi que leur fonctionnement dans les différents clubs.

Rappel : Aucune école d'arbitrage ne pourra être reconnue si la demande n'a pas été formulée au préalable par le club auprès de la CDO qui validera également le ou les formateurs.

- Effectuer le contrôle de la charte d'arbitrage
  - a) Contrôle à priori pour le 31 octobre de la saison en cours.
  - b) Contrôle à posteriori à la fin de la saison sportive.
- Etudier les réclamations ainsi que toutes les questions relatives au bon déroulement des rencontres.
- Contrôler la présence des arbitres désignés sur les rencontres.

## **3. COMMISSION TECHNIQUE**

- Regrouper les jeunes joueurs(ses) dans les différentes actions de formation et de détection.
- Former les équipes départementales benjamins(nes).
- Organiser des colloques, des clinics et des forums à l'intention de tous les animateurs et entraîneurs avec des intervenants qualifiés.
- Instaurer des échanges inter-communautés avec le Bad-Wurtemberg.
- Développement du Basket Scolaire (Opération Basket Ecole).

## **4. COMMISSION SALLES et TERRAINS**

- Vérifier les normes des Salles et Terrains de Basket-Ball et accorder l'agrément.
- Apporter un soutien dans le conseil à la création ou la réhabilitation d'une salle.

## **5. COMMISSION QUALIFICATION et CONTROLE**

- Délivrer les licences.
- Gérer les surclassements médecins agréés et exceptionnels FFBB
- Vérifier les licences établies par les clubs.
- Contrôler la qualification des joueurs(ses) participants(es) aux différentes rencontres.
- Etablir et suivre le challenge des licenciés(es) du Comité Départemental.

## **6. COMMISSION DE DISCIPLINE**

En première instance, les sanctions et pénalités sont prononcées par la Commission de Discipline du Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin.

### **7.3 X 3**

- Déterminer un calendrier des manifestations en lien avec la nomenclature Fédérale.
- Etude de développement de l'activité.

## **8. BASKET FEMININ**

- Suivi du Basket Féminin et recherche de développement du secteur.
- Mise en place d'activités et supervision de rencontres.

## **9. INFORMATIQUE, COMMUNICATION ET MARKETING**

- Développer l'image du CD 67
- Communiquer via le site internet et les réseaux sociaux
- Promouvoir les manifestations

### **A NOTER :**

1. Toutes les décisions prises par les commissions dans l'exercice du pouvoir visé à l'article 205.2 des règlements généraux de la FFBB, ne peuvent être notifiées et rendues publiques sans le visa du Président ou de la Secrétaire Générale.
2. Le Bureau du Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin sera compétent pour prendre toutes décisions dans les domaines qui lui sont expressément confiés par les règlements de la Fédération Française de Basket-Ball et les statuts du Comité Départemental.

La Secrétaire Générale,  
**Danielle BRAUN**



Le Président,  
**Denis OEHLER**

